

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION INTER

Raison Sociale :
Code APE :
Adresse :
Tél : Fax :
Activité principale de l'Entreprise :
Nom du Responsable Formation :

Formation choisie	Nom et fonction des participants	Dates	Frais d'inscription

TOTAL H.T ➡

TVA ➡

TOTAL T.T.C ➡

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A OGIP-QUALITE

407 rue Salvador Allende – 59120 LOOS - ou par Mail à ogip@ogip-qualite.fr

➔ en mentionnant, dans le cadre ci-dessous, le destinataire de la facture :

Votre entreprise
 Votre fonds d'assurance Formation) Nom :
 Autre) Adresse :

Cachet de l'entreprise

Etabli leà.....

Signature

Important : Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des CGV d'OGIP QUALITE au verso.

Conditions Générales de Vente OGIP-QUALITE FORMATION INTER ENTREPRISES

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre OGIP-QUALITE et son client, agissant à des fins professionnelles ou personnelles, pour la réalisation de prestations de formations inter entreprises et prévalent sur tout autre document, y compris sur les Conditions Générale d'Achat du client. Elles ne s'appliquent pas aux prestations de formation intra-entreprise.

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé et adressé par courrier ou mail à OGIP QUALITE.

A réception du bulletin d'inscription et de l'acompte, une confirmation d'inscription est adressée au client.

15 jours avant le début de la formation, vous recevrez votre convocation avec un plan d'accès au lieu de la formation.

CONVENTION

Les prestations entrant dans le champ de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention de formation. Dès réception de la commande, une convention de formation en double exemplaire est adressée au client. Un exemplaire de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise client doit alors être renvoyé à OGIP dans les meilleurs délais.

PRIX

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs sont forfaitaires et comprennent : les frais de formation et le support pédagogique. Les pauses et les déjeuners sont offerts.

CONDITION DE REGLEMENT

L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée d'un acompte de 20 % de la valeur totale de la formation :

- par chèque à l'ordre d'OGIP QUALITE
- par virement sur le compte suivant :

BNPPARB LOOS LES LILLE (00901)
Banque **guichet n° compte Clé RIB**
30004 00516 00020463422 41
IBAN : FR76 3000 4005 1600 0204 6342 241
BIC : BNPAFRPLIL

Le solde de la formation est à régler à réception de facture adressée en 2 exemplaires au client à l'issue du stage avec une attestation de formation.

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il devra faire les démarches nécessaires auprès dudit organisme et transmettre l'attestation de

prise en charge du montant du prix de l'action de formation par l'OPCA avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le client s'acquittera du solde du coût de la formation. Si l'attestation de prise en charge de l'OPCA n'est pas reçue à la fin du stage, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de paiement tardif du client, une pénalité égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal sera due et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. OGIP ne pratique pas d'escompte.

ANNULLATION OU REPORT DU FAIT D'OGIP

OGIP QUALITE se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler pour des raisons générales d'organisation, au plus tard 15 jours avant la date du début de la formation.

ANNULLATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

- Si une annulation intervient jusqu'à 20 jours calendaires avant le début de la session, OGIP QUALITE procédera au remboursement de l'acompte ou au report à une session ultérieure.
- Si l'annulation intervient moins de 20 jours calendaires avant le début de la session, OGIP QUALITE facturera directement au client la totalité du prix de la prestation.

PRE REQUIS DE LA FORMATION ET OBJECTIFS

OGIP QUALITE définit dans ses programmes de formation les objectifs et le niveau de pré-requis nécessaire pour suivre les stages proposés. Il appartient alors au Client d'évaluer ses besoins et de vérifier si les stagiaires inscrits ont bien le niveau de pré-requis attendu pour suivre la formation. Par conséquent, OGIP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inadéquation des formations qu'elle propose au besoin du client

et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

PROPRIETE INTELECTUELLE

OGIP-QUALITE déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux matériels pédagogiques mis à la disposition du client. En conséquence, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des personnes non participants aux formations OGIP ou à des tiers, les matériels pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit d'OGIP QUALITE.

RESPONSABILITE

La responsabilité d'OGIP QUALITE vis à vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à OGIP au titre des présentes conditions.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de LILLE sera seul compétent.

Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

La Direction d'OGIP-QUALITE
V. HARRACH, le 05/09/2017

OGIP QUALITE
407, rue Salvador Allende
Parc Eurasanté - Bât. Hermès
59120 LOOS
Tél. : 03 66 19 05 80 - Fax : 03 20 90 89 87